



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 47 Attributions Fonds d'Initiatives Pour les Habitants

Rapporteur : Mme Josy POUHEYTO

Mesdames, Messieurs

Le Fonds d'Initiatives Pour les Habitants (FIPH) s'inscrit dans la Politique de la Ville et la démocratie participative.

Il vise à faciliter les prises d'initiatives d'habitants, de groupes d'habitants par le biais d'associations, en aidant à la réalisation de projets d'intérêt collectif contribuant à l'animation de la vie de quartier et à la création de lien entre les habitants.

La Ville de Pau gère en direct l'attribution de ce fonds en cohérence avec les actions menées à l'échelle des conseils de quartiers et des secteurs de proximité.

La commission d'attribution du FIPH a donné un avis favorable aux projets suivants :

- Pour le secteur Pau Est 22, l'association Domaine des Jonquières et des Lilas organise la « journée intergénérationnelle des habitants des lotissements » pour un montant de 500 € ;
- Pour le secteur Pau Centre-Ville 47, l'association Amicale Laïque Léon Say organise une « exposition photos du quartier » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Nord-Ouest 7, l'association Fouchet Jeunesse organise « Les Olympiades » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Nord-Ouest 10, l'association MPT Léo Lagrange – EVS Cap Solidaire organise une « fête des voisins » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Centre-ville 47, l'association MPT Léo Lagrange organise une animation musicale intitulée « musicaléo » pour un montant de 600 €.
- Pour le secteur Pau Sud-Est 29, l'association Paul MIRAT organise une « fête des voisins » pour un montant de 350 €

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 juin 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider l'attribution de subventions pour un montant global de 3 250 € aux associations suivantes : l'association Domaine des Jonquières et des Lilas pour un montant de 500 €, l'association Amicale Laïque Léon Say pour un montant de 600 €, l'association Fouchet Jeunesse pour un montant de 600 €, l'association MPT Léo Lagrange – Club d'Initiative Solidaire pour un montant de 600 €, à l'association MPT Léo Lagrange pour un montant de 600 €, l'association Paul Mirat pour un montant de 350 € ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées ;**
- 3. Décider que les dépenses correspondantes seront réglées au moyen des crédits inscrits au budget 2024, chapitre 65.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU